



ARRETE
REGLEMENTANT LA CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISEES SUR LES AIRES DE SPORT ET PARKINGS
RUE DU BAS

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et suivants,

VU les dispositions du Code de la santé publique,

VU le Code pénal et notamment l'article R 610-5,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens,

CONSIDERANT que la consommation de boissons alcoolisées sur les aires de sport et parkings donne lieu à des désordres et met en cause la sécurité et la santé, notamment des mineurs,

CONSIDERANT l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et cannettes d'aluminium sur les aires de sport et parkings,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévenir ces désordres et d'empêcher que ces infractions soient commises notamment sous l'emprise de boissons alcoolisées,

ARRETE

Article 1 : La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble des aires de sport et parkings situés rue du bas.

Article 2 : Des dérogations pourront être accordées lors de manifestations locales dûment autorisées.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : M. le Directeur général des services, M. le Directeur des services techniques, M. le Commissaire de Police de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à M. le Commissaire de police de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture

le

Et de la publication le

Le Maire 8/06/10

Fait à SARRY

Le 27/05/2010

Le Maire,

Michel LALLEMENT



ACTE REÇU LE

2 - JUIN 2010

PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.



Commune de Sarry

Place de la mairie - 51520 SARRY - Téléphone 03 26 65 87 02 - Télécopie 03 26 65 94 02

Messagerie : contact.mairie@sarry-champagne.net - Site : www.sarry-champagne.net